

carte grisemetz.fr

Documents nécessaires pour l'immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger.

- Carte grise de votre véhicule original (originale pas de copie)
(doit être barrée, datée et signée par le vendeur. Vous devez inscrire la même date sur le certificat de cession)
- Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (originale, pas de copie) (Cerfa n°13750*05)
- Certificat de cession d'un véhicule d'occasion originale, pas de copie
(Cerfa n°15776*01)
- Certificat de conformité
- Facture d'achat (original)
- Quitus fiscal (délivré par le centre des impôts de votre résidence sur présentation de la carte étrangère et la facture d'achat ou de vente)
-
- Contrôle technique si votre véhicule à plus de 4 ans (Votre contrôle technique doit avoir moins de 6 mois à la date de votre demande de carte grise)
- Permis de conduire (En cours de validité, correspondant au véhicule à immatriculer)
- Justificatifs d'identité du nouveau titulaire (En cours de validité, carte d'identité recto verso, permis de conduire recto verso, passeport, carte de résident)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois du nouveau titulaire (avis d'impôts, facture électrique, téléphone)
- Attestation d'assurance
- Mandat (Cerfa n°13757*02)